

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2021\_021**

**Suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet (90 %)**

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Arnaud CURVELIER par Gilbert FAUCHER, Alain DELMAS par Yves MALRIC, Daniel GIOVANNACCI par Pierre HERRGOTT, Serge GRASSET par Serge VÉDRINES, Catherine JOUVE par Didier CADAUX

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 08 juin 2021

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 5
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DE\_2020\_004 du 10 mars 2020 relative à la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet (31h30)

Considérant la dernière version du tableau des emplois du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont adoptée par délibération DE\_2021\_010BIS le 25 mars 2021,

Considérant que la charge de travail de l'agent sur ce poste a conduit à la création d'un nouveau poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2021,

Considérant le non nécessité du poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet,

Considérant l'avis rendu par le comité technique,

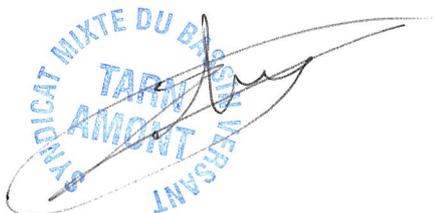
À l'unanimité, le comité syndicat, après en avoir délibéré,

**Décide de supprimer le poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet à compter du 1er juillet 2021,**

**Autorise** le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Serge VÉDRINES**



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT".

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17/06/2021  
et publié ou notifié  
le 21/06/2021